

ESTIMATION DES PRÉLÈVEMENTS PASSÉS

L'IFN réalise régulièrement l'analyse des prélèvements annuels de bois et de leur destination (récolte commercialisée, auto-consommation). Pour cela, les données de l'IFN, du Scees et de l'ONF sont utilisées.

Les données IFN, leurs utilisations, leurs limites

La méthode appliquée à l'IFN est celle dite du "bilan" : elle consiste à comparer le volume final (dernier inventaire, V_2) au volume initial (inventaire précédent, V_1) augmenté des productions cumulées entre les deux inventaires et diminué de la mortalité naturelle. La différence entre le volume final (V_2) et le volume calculé (V'_2) correspond aux prélèvements totaux (cf. schéma).

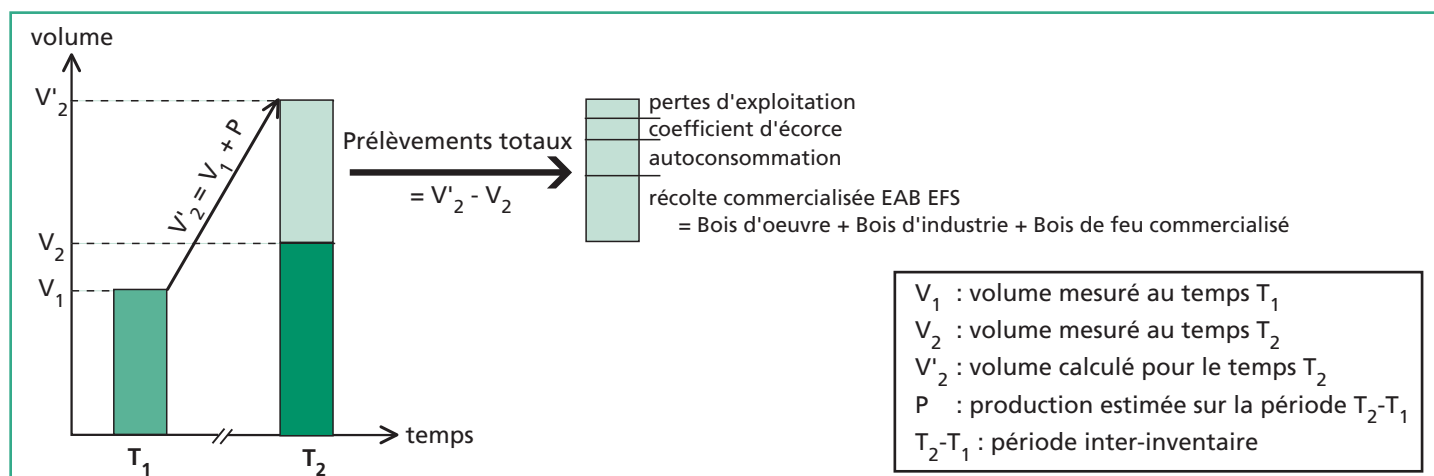
L'utilisation de ces données dans cet objectif présente quelques limites :

- l'IFN travaille sur des années moyennes, résultat de l'agrégation d'inventaires départementaux. De ce fait, les calculs sont réalisés avec des données avant tempête de 1999 dans le but de décrire une

tendance générale hors événement exceptionnel ;

- pour chaque inventaire, la production nette est mesurée sur une période de 5 ans précédant l'inventaire, d'où la nécessité de formuler des hypothèses d'évolution de la production sur la période comprise entre T_1 et T_2 ;
- la comparaison de deux échantillons indépendants cumule les erreurs (addition des variances statistiques de chaque inventaire) ;
- l'IFN cube le bois fort tige sur écorce des forêts de production.

Les prélèvements peuvent être ventilés selon différents critères (essence, territoire, type de peuplement, etc.) si la précision statistique reste suffisante.



Comparaison des données de l'EAB EFS et de l'IFN

L'Enquête Annuelle de Branche des activités Exploitations forestières et Scieries (EAB EFS) fournit par département, essence ou groupe d'essences et catégorie de produits, les volumes de bois déclarés exploités annuellement tant en forêt publique qu'en forêt privée. Les volumes récoltés par les particuliers et les professionnels pour leur usage personnel ne sont pas comptabilisés (autoconsommation).

La comparaison des chiffres IFN et EAB EFS permet de déduire une estimation de l'autoconsommation :

autoconsommation = prélèvements totaux (IFN) -
récolte commercialisée corrigée

Ce calcul est effectué après avoir appliqué des facteurs correctifs. En effet, les volumes IFN sont

"sur écorce" tandis que les chiffres EAB EFS sont sur ou sous écorce selon l'essence ou la destination.

D'autres différences ne doivent pas être ignorées :

- le volume de certaines branches est comptabilisé dans l'enquête EAB EFS ;
- l'EAB EFS ne distingue pas la provenance du bois (forêt de production, ligneux hors forêt, etc.) ;
- les pertes d'exploitation (10 %) doivent être intégrées ;
- les données de l'EAB EFS sont disponibles à l'échelle du département d'où l'impossibilité d'avoir les résultats à une échelle spatiale plus fine.

Les ventilations communes entre les deux sources de données sont le groupe d'essence, ou parfois l'essence, et le département.

L'utilisation des données de l'ONF

L'Office National des Forêts dénombre chaque année les volumes de bois commercialisés en forêt publique.

La comparaison entre la récolte déclarée à l'EAB et la récolte ONF en forêt publique permet d'estimer par différence la récolte commercialisée en forêt privée,

l'hypothèse étant faite que l'auto-consommation est nulle en forêt publique.

Il faut aussi noter que les définitions du volume à l'ONF peuvent différer de celles de l'IFN et de l'EAB EFS.

Synthèse

La confrontation de ces trois sources permet d'estimer les prélèvements totaux, le ratio prélèvement sur production, de fixer le niveau d'autoconsommation et d'estimer la récolte commercialisée en forêt privée. La ventilation est peu fine du fait de la diversité des

données en jeu. Spatialement, aucune analyse n'est possible au niveau infra-départemental. Cette méthode du bilan est toutefois utilisée pour affiner des scénarii de gestion mis en œuvre lors d'une étude de ressource et de disponibilité forestière.

La terminologie IFN

Forêt et forêt de production : Un espace est qualifié de forêt s'il répond à un certain nombre de critères :

- avoir un couvert arboré supérieur à 10 % ;
- s'étendre sur une superficie supérieure à 5 ares ;
- avoir une largeur minimale de 20 m ;
- posséder des essences forestières capables de dépasser 7 m de haut.

Une forêt de production est une forêt dont la vocation principale ou secondaire est la production de bois.

Volume : Le volume de bois sur pied correspond au volume bois fort, écorce comprise, des arbres appartenant à des essences forestières et mesurant plus de 7,5 cm de diamètre à 1,30 m. Dans ce volume, seul est pris en compte le tronc jusqu'à une découpe fin bout de 7 cm. La souche et les branches ne sont pas comptabilisées.

Production courante annuelle nette : Elle correspond à l'augmentation du volume de bois vif sur pied par an. Elle est la moyenne annuelle de la production courante nette évaluée sur la période de 5 ans précédant les mesures sur le terrain.

La production nette courante annuelle correspond à la somme de l'accroissement courant annuel et du recrutement courant annuel moins la mortalité courante annuelle.

Accroissement courant annuel :

L'accroissement courant annuel est calculé sur la période de 5 ans précédant l'année du sondage. Il tient compte de deux composantes : l'accroissement des arbres recensables (diamètre supérieur à 7,5 cm à 1,30 m) et l'accroissement des arbres coupés ou déracinés pendant la période durant laquelle ils étaient encore sur pied.

L'accroissement en hauteur et en circonférence, mesurés sur le terrain, servent au calcul de l'accroissement courant annuel.

Recrutement courant annuel :

C'est la moyenne annuelle du volume des arbres devenant recensables au cours de la période de 5 ans définie plus haut. Le diamètre de recensabilité des arbres est fixé à 7,5 cm.

Mortalité courante annuelle : C'est le volume des arbres morts sur la période de 5 ans précédant l'année du sondage en forêt. L'IFN distingue :

- les arbres morts, annelés ou accidentés hors chablis ;
- les chablis restés sur place (arbres cassés ou déracinés).

Les arbres coupés non enlevés ne sont pas comptabilisés parmi ces arbres morts.

Prélèvement : C'est le volume de bois extrait de la forêt entre deux périodes. Ce volume est estimé par l'IFN en comparant deux inventaires successifs. Les prélèvements évalués sont rapportés à l'année. Le prélèvement diffère de la récolte évaluée par enquête par le Scees.

Exploitabilité : L'IFN la caractérise à l'aide de quatre variables renseignées par les opérateurs de terrain : la distance de débardage, la pente, la portance du terrain et l'**accessibilité**, c'est à dire la présence ou non d'une piste et la possibilité d'en créer une.